ATTESTATION DROIT A L ‘IMAGE ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BRUNOY

Article N°11 extrait du règlement intérieur de l’Association Sportive et Culturelle de BRUNOY:

"Chaque adhérent ou licencié cède de fait son droit à l'image et ne s'oppose pas à l'utilisation de toute photo prise lors des compétitions, entraînements, et événements organisés par l’association, en vue de la promotion des pratiques proposées par l’association.

Si un licencié, adhérent, ses parents, ou son responsable légal refuse cet alinéa, et s'oppose à l'utilisation d'une photographie, il devra le signifier expressément à l’association à l’aide du document type disponible sur le site internet ou au secrétariat de l’association. »
(Stade Municipal, 13 avenue du Général LECLERC, 91800 BRUNOY)."

Pour les licenciés majeurs (plus de 16 ans) :

Je soussigné,..... m'oppose pour la saison en cours à toute publication de photo ou vidéo sur lesquelles j'apparais (sur le site internet, des affiches, article de presses, ou tout autre document édité par l’ASC BRUNOY). Je refuse également de céder mon droit à l'image pour toute publication de photo ou vidéo par l’ASC BRUNOY en vue de la promotion des pratiques proposées par l’association.

Signature: le ,

Pour les licenciés mineurs (moins de 16 ans) :

Je soussigné,....., responsable légal de l'enfant ..... m'oppose pour la saison en cours à toute publication de photo ou vidéo sur lesquelles apparaît ce dernier (sur le site internet, des affiches, article de presses, ou tout autre document édité par l’ASC BRUNOY). Je refuse également de céder son droit à l'image pour toute publication de photo ou vidéo par l’ASC BRUNOY en vue de la promotion des pratiques proposées par l’association .

Signatures: le